

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2014**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 26 mai 2014 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

**Présents :**

Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Marc CHAUVIN,  
Madame Chantal GIORDA,  
Monsieur Jean-Michel PICOT,  
Madame Françoise VAN WETTER,  
Monsieur Thierry GERARD,  
Madame Josephine KUDIN,  
Monsieur Frédéric BRET,  
Monsieur Alexandre GENNARO,  
Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Madame Angélique GUILLAND (arrivée à 18h53),  
Madame Maud GALLICE,  
Madame Karine POIROT,  
Monsieur Maxime SIEYES,  
Madame Christelle CHALENDARD,  
Monsieur Denis JACQUELIN,  
Madame Claire YAKOUB,  
Monsieur Gilbert DUBONNET,  
Madame Stéphanie ORR,  
Monsieur Philippe MANTELLO,  
Madame Aya N'GUESSAN,  
Monsieur Julien MONNET,  
Madame Sophie MUZEAU,  
Monsieur Yves MARECHAL,  
Madame Viviane COQUILLAUX,  
Monsieur Robert GARDETTE,  
Madame Lise ALLEYRON-BIRON,  
Monsieur Gérard BLANC.

**Absent représenté :**

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT a donné pouvoir de voter en son nom :  
Madame Isabelle CHABERT (pouvoir à Monsieur MIGNOLA).

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Lise ALLEYRON-BIRON comme secrétaire de séance :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'association Culture Education et Sport.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs du personnel communal à la date du 15 avril 2014.
- **DECIDE** d'instaurer un régime indemnitaire pour les agents relevant du cadre d'emplois des puéricultrices de la filière médico-sociale comprenant :
  - la prime d'encadrement,
  - la prime spécifique,
  - l'indemnité de sujétions spéciales,
 dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat et selon la période de versement, le champ d'application et les modalités de versement définis dans l'article 4 de la délibération du 20 décembre 2004.  
 Les montants versés sont fixés conformément aux dispositions en vigueur. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.
- **DECIDE** que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.  
 Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :
  - les fondamentaux de l'action publique locale,
  - les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
  - les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...).
 Le montant des dépenses totales sera plafonné à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.  
 Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.
- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement du Ludoram pour le prêt de jeux et jouets à l'attention des assistantes maternelles de la commune.
- **FIXE** les nouveaux tarifs de l'Ecole des Arts pour l'année 2014/2015.
- **DECIDE** de rembourser à l'USEP la somme de 888 € correspondant au montant de la prime d'assurance relative au contrat souscrit pour les olympiades scolaires 2014.
- **ADOpte** les durées d'amortissement des immobilisations corporelles suivantes :

2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 ans
2132	Immeubles de rapport	15 ans

- **APPROUVE** pour régularisation la cession, à l'euro symbolique, à la SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE de la parcelle cadastrée J 571 de 00 a 35 ca, assiette des ouvrages projetés dans le cadre du réaménagement du Centre-ville oublié dans l'acte de vente du 30 juillet 2010 entre la Commune et la SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE.

#### Hôtel de ville

Boîte Postale 72  
 73491 La Ravoire cedex  
 Tél. 04 79 72 52 00  
 Fax 04 79 72 74 84  
 www.laravoire.com

➤ **APPROUVE** le règlement de fonctionnement des temps d'activités périscolaires organisés par la commune.

➤ **DECIDE** l'application des tarifs des repas des restaurants scolaires suivants à compter du 1<sup>er</sup> août 2014 :

Familles de LA RAVOIRE :

QF de 0 € à 435 €	2,24 €
QF de 435.01 € à 550 €	2,62 €
QF de 550.01 € à 700 €	3,62 €
QF de 700.01 € à 915 €	4,34 €
QF de 915.01 € à 1100 €	4,90 €
QF supérieur à 1100 €	5,08 €

Dégressivité pour les familles dont 2 enfants et plus fréquentant régulièrement le restaurant scolaire :

- 15 % pour le deuxième enfant
- 20 % pour le troisième enfant et chacun des suivants.

Tarifs spécifiques :

* familles extérieures sauf pour les enfants de CLIS :	7,64 €
* repas adultes payants :	5,38 €

➤ **DECIDE** que l'ensemble des frais utiles, engagés par Monsieur François PRICOT pour assurer sa défense dans le cadre de sa mise en examen et de son contrôle judiciaire faisant suite à l'instruction ouverte pour les faits liés aux marchés de service informatique, seront réglés directement au Cabinet ADAMAS, avocat de Monsieur François PRICOT.

➤ **APPROUVE** la convention d'accueil du Meeting GDP Vendôme à intervenir entre la commune et la SAS GLGO EVENTS.

➤ **APPROUVE** la convention communale des sentiers d'agglomération à intervenir entre la commune et CHAMBERY METROPOLE.

➤ **DECIDE** de s'engager à garantir les prêts que l'OPAC DE LA SAVOIE sera appelé à contracter pour la réhabilitation des 96 logements de La Guillère.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 ci-dessous qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

**SECTION : FONCTIONNEMENT RECETTES**

Article	fonction	Centre Coût	Opération	Inscription BP 2014	crédits votés	total
002	001	AG		862 620,11	300,00	862 920,11
6419	01	AG		61 200,00	7 870,00	69 070,00
7368	820	STVOI		120 000,00	3 816,00	123 816,00
<b>TOTAL</b>				<b>1 043 820,11</b>	<b>11 986,00</b>	<b>1 055 806,11</b>

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
www.laravoire.com

**SECTION : FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Article	fonction	Centre Coût	Opération	Inscription BP 2014	crédits votés	total
023	01	AG		891 552,84	-72 144,83	819 408,01
673	020	AG		1 000,00	27 086,27	28 086,27
6226	020	AG		79 093,89	17 770,00	96 863,89
6811	020	AG		377 494,86	39 274,56	416 769,42
<b>TOTAL</b>				<b>1 349 141,59</b>	<b>11 986,00</b>	<b>1 361 127,59</b>

**SECTION : INVESTISSEMENT RECETTES**

Article	fonction	Centre Coût	Opération	Inscription BP 2014	crédits votés	total
021	01	AG		891 552,84	-72 144,83	819 408,01
10226	01	AG		200 414,23	42 680,27	243 094,50
2802	01	AG		0,00	33 385,86	33 385,86
28132	01	AG		0,00	4 254,98	4 254,98
28157	01	AG		6 907,78	-6 907,78	0
281571	01	AG		0,00	+6 907,78 -4 942,99	1 964,79
28158	020	PSTVOI		0,00	6 576,71	6 576,71
<b>TOTAL</b>				<b>1 098 874,85</b>	<b>9 810,00</b>	<b>1 108 684,85</b>

**SECTION : INVESTISSEMENT DEPENSES**

Article	fonction	Centre Coût	Opération	Inscription BP 2014	crédits votés	total
2111	824	PADM	100	0,00	7 800,00	7 800,00
2184	020	PADM1	301	11 510,00	2 010,00	13 520,00
<b>TOTAL</b>				<b>11 510,00</b>	<b>9 810,00</b>	<b>21 320,00</b>

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72

73491 La Ravoire cedex

Tél. 04 79 72 52 00

Fax 04 79 72 74 84

www.laravoire.com